

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Supports électroniques d'information - Location et maintenance - Marché passé entre la Ville et la Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public (SEMUP) - Avenant n° 1

M. Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 mars 2003, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert, par lots séparés, pour l'installation, la location et la maintenance de panneaux électroniques d'information.

Le marché (lot n°2) passé entre la Ville et la Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public (SEMUP) pour la location et la maintenance de ces derniers arrive à échéance le 31 décembre 2008 au terme de cinq années.

La Ville souhaite pérenniser cette forme de communication, mais les évolutions des matériels en cours nécessitent une analyse approfondie, notamment sur le choix de la technologie.

En effet, deux possibilités sont envisagées : continuer à exploiter des journaux électroniques disposant de plusieurs lignes de texte ou faire évoluer ceux-ci vers des écrans "vidéo", sachant que le faible nombre de fournisseurs, la fiabilité et les coûts laissent à penser qu'il convient encore d'attendre avant de s'engager sur une telle technologie.

Les délais nécessaires pour faire un choix entre les deux alternatives, mettre au point le marché et lancer la procédure ne permettent pas d'assurer une continuité du service.

Aussi est-il proposé de proroger le marché actuel jusqu'au 31 juillet 2009 et de conclure, à cet effet, l'avenant suivant :

- marché n° 2003773, notifié le 24 octobre 2003 et conclu avec la SEMUP, Sainte-Apolline, 78378 Plaisir cedex
- montant initial du marché : 1 195 851,81 €
- montant de l'avenant n° 1 : 112 862,07 €
- montant total du marché : 1 308 713,88 €.

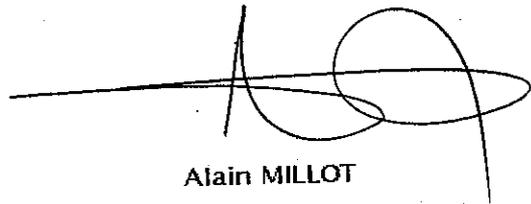
Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider de proroger la durée du marché passé entre la Ville et la Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public (SEMUP) pour la location et la maintenance de supports électroniques d'information de la Ville jusqu'au 31 juillet 2009 ;
2. décider d'établir un avenant n° 1 au marché dans les conditions proposées ;
3. m'autoriser à signer cet avenant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 NOV. 2008

